

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE,

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1837 — 1838.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 6 novembre, et durera jusqu'au 14 avril. — Le semestre d'été commencera le lundi 7 mai, et durera jusqu'au lundi 31 juillet.

Les examens sur les cours de chaque semestre, auront lieu dans l'intervalle des quinze jours qui suivront la fin de ces cours.

Des tableaux particuliers indiqueront les jours et les heures des cours de chaque semestre, des examens d'admission, des examens semestriels et des examens de graduation.



GENÈVE,

IMPRIMERIE DE LADOR ET RAMBOZ.

Bue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

1837.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1837 - 1838.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours à dater du dixième siècle. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Apologétique. — M. le Prof. DUBY traitera de l'insuffisance de la raison pour fonder un système religieux, des caractères qu'un tel système doit avoir, et de la réunion de ces caractères dans la Révélation Chrétienne.

Art de la chaire. — Le même Professeur exposera les prolégomènes de ce cours, ou l'art didactique. Ces deux cours réunis auront lieu trois fois, et dès le 1^{er} février quatre fois par semaine.

Dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE fera la partie de son cours qui traite de la religion naturelle, de Dieu et de ses attributs, de l'homme, de sa nature et de son avenir.

Critique sacrée. — Pendant les quinze premières semaines, soit jusqu'au 17 février, M. le Prof. CELLÉRIER exposera l'introduction spéciale à chaque livre du Nouveau-Testament.

Exégèse du Nouveau-Testament. — Dès le 17 février au 4 avril, le même Professeur continuera l'explication développée de l'Épître aux Galates. Ces deux cours auront lieu trois fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — M. le Prof. MUNIER continuera, avec les étudiants des troisième et quatrième années, la lecture du prophète Esaïe, en commençant au chap. xx. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur enseignera la grammaire hébraïque, d'après les principes de la grammaire publiée par M. le Prof. Cellérier (seconde édition). Il lira les quatre premiers chapitres du livre I^r de Samuel, et les psaumes en commençant au 28^m. Ce cours, destiné aux étudiants des première et deuxième années, aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Les mercredi et vendredi de chaque semaine, MM. les Professeurs de la Faculté entendront et jugeront les sermons d'étude de MM. les Proposans :

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours d'hiver, trois fois par semaine.

Apologétique et art de la chaire. — M. le Prof. DUBY achèvera son cours d'hiver. Il donnera deux leçons par semaine.

Morale. — M. le Prof. CHENEVIÈRE commencera son cours de morale.

Exégèse du Nouveau-Testament. — M. le Prof. CELLÉRIER terminera l'explication de l'Épître aux Galates, et fera le résumé du sens, de la marche et de l'esprit de cette épître. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Archéologie biblique. — M. le Prof. CELLÉRIER commencera un cours complet, dont l'ensemble sera réparti sur trois années différentes. Dans cette première série il sera successivement question de l'archéologie biblique antérieure à Moïse, de l'histoire chronologique et politique du peuple hébreu, et de la géographie biblique. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — M. le Prof. MUNIER continuera la lecture d'Esaïe. Ce cours, pour les étudiants

des troisième et quatrième années, aura lieu trois fois par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur lira avec les étudiants des première et deuxième années le livre I^r de Samael, chap. v-x; le livre des Proverbes, chap. xiv et suivans. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS DE DOCTEUR.

Histoire de la langue hébraïque. — M. le Docteur SEFOND exposera historiquement et critiquement les phases diverses de la langue hébraïque, depuis son origine; il en étudiera le mécanisme et les formes, en s'aidant de la comparaison avec les autres dialectes sémitiques. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Prof. TREMBLEY. — Des testaments, substitutions et partages. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine jusqu'au 15 décembre, et deux fois par semaine dès cette époque.

Droit civil. — M. le Prof. ODIER. — Des tutelles et de l'interdiction. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Procédure civile. — M. le Prof. TREMBLEY. — Procédures probatoires. Ce cours aura lieu deux fois par semaine, à dater du 15 décembre.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Histoire externe et partie générale. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Economie politique. — M. le Prof. CHERBULIEZ. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit commercial. — M. le Prof. TREMBLEY. — De la lettre de change et des autres contrats commerciaux. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Droit civil. — M. le Prof. ODIER. — Contrat de louage, de prêt et de dépôt. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Continuation du cours d'hiver, fin de la partie générale. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Droit international. — M. le Prof. CHERBULIEZ. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Exercices de plaidoirie tous les quinze jours, dans les deux semestres, par devant MM. les Professeurs de la Faculté.

Faculté des Sciences.

ÉTUDES DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Mathématiques élémentaires. — M. le Prof. PASCALIS. — Théorie générale des équations. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Géométrie descriptive. — M. le Colonel DUFOUR. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Astronomie mathématique. — M. le Prof. GAUTIER. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Prof. DE LA RIVE commencera ce cours en traitant du calorique et des phénomènes météorologiques. A dater du 1^r janvier il traitera de l'électricité, du magnétisme et de l'électro-dynamique. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Chimie générale. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Chimie appliquée à l'étude des métaux usuels. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Géologie. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Géographie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE, fils. Ce cours aura lieu trois fois par semaine et se terminera au milieu de mars.

Exercices pratiques de botanique. M. le Prof. DE CANDOLLE, père, dirigera dans l'étude de la haute botanique ceux qui désireront se vouer plus spécialement à cette science. Ces exercices libres auront lieu dans les collections particulières du Professeur.

Zoologie générale. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE. — Elémens d'anatomie comparée et spécialement ostéologie. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Méthodologie zoologique. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE. — Ce cours renfermera une application spéciale à l'étude des mammifères. Il aura lieu deux fois par semaine et se terminera à la fin de février.

Philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY exposera les questions principales qui se rapportent à la population, aux degrés de civilisation, et à l'économie sociale des nations. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

COURS DE DOCTEURS.

Calcul différentiel et intégral. — MM. RITTER et DECRUE, Docteurs ès sciences. — Pendant la première moitié du semestre M. RITTER traitera du calcul différentiel; pendant la seconde, M. DECRUE traitera du calcul intégral. MM. RITTER et DECRUE s'efforceront de réunir à leur cours l'exposition des principes nécessaires à l'intelligence de la mécanique analy-

tique, de l'astronomie et de la physique mathématique. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Mathématiques élémentaires. — M. le Prof. PASCALIS continuera l'exposition de la théorie générale des équations. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Chimie organique. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Chimie analytique. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Minéralogie. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Prof. DE LA RIVE traitera de l'acoustique et de l'optique. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Organographie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE, fils. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Méthodologie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE, fils. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Zoologie — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE. — Système nerveux et développement embryonnaire des animaux. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Histoire de la philosophie moderne. — M. le Prof. CHOISY. — Ce cours comprendra l'histoire de la philosophie, depuis Descartes jusqu'à nos jours. Ce cours aura lieu trois fois par semaine et se terminera à la fin de juin.

COURS OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS DE PREMIÈRE ANNÉE.

a) Dans le semestre d'hiver, les cours de *physique expérimentale*, de *chimie générale*, de *zoologie générale* et de *philosophie sociale*.

b) Dans le semestre d'été, les cours de *chimie organi-*

que, de *minéralogie*, de *physique expérimentale*, d'*organographie botanique*, et de *zoologie*.

Observ. Le cours d'*Histoire de la Philosophie moderne* est obligatoire pour les étudiants qui se destinent à la Théologie et au Droit, ainsi que pour ceux qui se proposent de postuler le grade de bachelier ès sciences philosophiques.

COURS OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS RÉGULIERS DE DEUXIÈME ANNÉE.

Pour les sciences mathématiques, le cours de *géométrie descriptive*, le cours d'*astronomie mathématique*, et la seconde partie du cours d'hiver de *physique expérimentale*.

Pour les sciences physiques et naturelles. a.) Semestre d'hiver, les cours de *chimie appliquée*, de *géologie*, de *géographie botanique*, de *méthodologie zoologique* et la seconde partie du cours de physique. b.) Semestre d'été, les cours de *chimie analytique*, de *minéralogie*, et de *méthodologie botanique*.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

(PARTIE SCIENTIFIQUE.)

NB. Les études préparatoires de la Faculté des Sciences durent trois ans; elles sont données simultanément avec les études préparatoires de la Faculté des Lettres.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY donnera aux étudiants de la seconde année préparatoire un cours d'introduction à la philosophie et à l'histoire de la philosophie. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Le même Professeur traitera, avec les étudiants de la troisième année, de la psychologie et de la philosophie morale. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Mathématiques élémentaires. (Cours et répétitions).

M. le Prof. PASCALIS traitera les sujets suivans :

1° Avec les étudiants de la première année, des quatre opérations fondamentales de l'algèbre. — Résolution et discussion des équations et problèmes du premier degré à une et plusieurs inconnues. — Résolution et discussion des équations et problèmes du second degré ; trois fois par semaine.

2° Avec les étudiants de la seconde année, les cinq premiers livres de Legendre, la trigonométrie rectiligne, l'usage des tables trigonométriques ; trois fois par semaine. Il y aura en outre une leçon par semaine destinée à des exercices d'algèbre.

3° Avec les étudiants de la troisième année, la théorie des permutations et des combinaisons, la formule du binôme, les extractions de racine d'un ordre quelconque, le calcul des radicaux, la méthode des coefficients indéterminés, la théorie algébrique des logarithmes, les séries logarithmiques et exponentielles, etc. Ce cours aura lieu deux fois par semaine. De plus, le même professeur développera aux étudiants de la même année les livres VII et VIII de la géométrie de Legendre, ainsi que les commencemens de la géométrie analytique à deux dimensions.

Physique générale. — M. le Prof. G. MAURICE traitera successivement dans ce cours des propriétés générales des corps, y compris les phénomènes de la capillarité, de la statique, et des élémens de dynamique. Ce cours, destiné aux étudiants de la troisième année, aura lieu trois fois par semaine.

Notions élémentaires de physique et de chimie. — M. le Prof. MARCET insistera principalement sur tout ce qui se rattache aux poids et aux mesures, et sur la description et l'usage des principaux instrumens employés en physique et en chimie, en y joignant quelques notions sur les points fondamentaux de ces deux sciences. Ce cours aura lieu deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY achèvera, avec les étudiants de la seconde année, son cours du semestre d'hiver. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Le même Professeur enseignera aux étudiants de la troisième année la logique et l'histoire abrégée de la philosophie ancienne. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Mathématiques. — (Cours et répétitions). M. le Prof. PASCALIS traitera les objets suivans :

1° Avec les étudiants de la première année, les progressions par différence et par quotient, la théorie des logarithmes, l'usage des tables et l'analyse indéterminée du premier degré ; trois fois par semaine.

2° Avec les étudiants de la seconde année, les trois derniers livres de Legendre ; trois fois par semaine. Les exercices d'algèbre continueront une fois par semaine.

3° Avec les étudiants de la troisième année, il achèvera le cours de géométrie analytique commencé dans le semestre d'hiver.

Physique générale. — M. le Prof. G. MAURICE traitera dans ce cours de l'hydrostatique, y compris les pesanteurs spécifiques et les aéromètres, de l'aérostatique, et en particulier de la mesure des hauteurs par le baromètre, et terminera par quelques notions d'hydrodynamique. Ce cours, obligatoire pour la troisième année, aura lieu trois fois par semaine.

Topographie et arpentage. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. Ce cours aura lieu deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Faculté des Lettres.

ÉTUDES DE FACULTÉ.

SEMESTRE D'HIVER.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER donnera un cours d'archéologie orientale et méridionale auquel celui de l'an-

née dernière a servi d'introduction. Il y traitera spécialement de l'Égypte, cherchant à résumer les connaissances acquises à ce sujet, sous différens rapports. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire de France et d'Angleterre au dix-septième siècle. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Littérature dramatique du dix-septième siècle. — M. le Prof. ROGET. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire. — M. le Prof. ROGET continuera son cours de l'histoire de France et d'Angleterre au dix-septième siècle. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER donnera un cours de mythologie héroïque. Ce cours aura lieu une fois par semaine.

Antiquités. — M. le Prof. FERRUCCI. — Etudes sur la géographie, les habitans et les monumens de l'ancien Latium. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

NB. Les cours obligatoires pour les étudiants qui se proposent d'entrer dans les Facultés de Théologie et de Droit, sont : en hiver, les deux cours de M. Roget ; en été, le cours de M. Roget et celui de M. Ferrucci.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

(PARTIE LITTÉRAIRE.)

NB. Les études préparatoires de la Faculté des Lettres durent trois années ; elles sont données simultanément avec les études préparatoires de la Faculté des Sciences.

SEMESTRE D'HIVER.

Antiquités. — M. le Prof. BOISSIER traitera des antiquités romaines avec les étudiants de la première année. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera et commentera avec les étudiants de la première année le 9^{me} livre de l'Illiade, et la partie historique du 2^{me} livre de Thucydide. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Le même Professeur lira avec les étudiants des seconde et troisième années réunis, les Trachiniennes de Sophocle, et la première et la seconde Philippique. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI. — Étudiants de la première année : Essai sur la candidature du Consulat (*De petitione consulatûs*), adressé à M. T. Cicéron par son frère Quintus. — Lettre de M. T. Cicéron à Quintus sur l'administration de la province d'Asie. — Le second livre des Épîtres d'Horace. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Avec les étudiants réunis des seconde et troisième années : Le troisième livre des Annales de Tacite. L'Art poétique d'Horace. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire ancienne, avec les étudiants de la première année. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Le même Professeur traitera avec les étudiants de la seconde année, de l'histoire générale des temps modernes. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER traitera du style et complétera cette étude par quelques notions de grammaire générale, et un précis de l'histoire de la langue française. Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre fois par semaine. Une leçon sur les quatre, sera consacrée aux exercices de récitation et à la critique des compositions présentées par les étudiants.

Belles-Lettres générales. — Le même Professeur exposera quelques principes de critique et d'esthétique servant d'introduction à l'étude des belles-lettres générales, et traitera de l'histoire et de l'épopée. Ce cours aura lieu trois fois par semaine, pour les étudiants des deuxième et troisième années réunis. Deux leçons par mois seront consacrées aux exercices de récitation, ainsi qu'à la lecture et à la critique des compositions présentées par les étudiants.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Antiquités. — M. le Prof. BOISSIER traitera des antiquités grecques avec les étudiants de première année. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera et commentera avec les étudiants de première année, l'Alceste d'Euripide, et quelques Idylles de Théocrite. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

La même Professeur interprétera avec les étudiants des deuxième et troisième années réunis, quelques odes pythiques de Pindare, le discours de Périclès, le chap. 140 et suivants du 1^{er} liv. de Thucydide, et les morceaux oratoires qui se trouvent dans le 2^me liv. du même auteur.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI. Étudiants de la première année. Les deux épîtres de Salluste à César sur la réforme de la république (*de republicâ ordinandâ*). — Élégies choisies de Tibulle. Ce cours aura lieu quatre fois par semaine.

Avec les étudiants réunis des seconde et troisième années. Continuation du troisième livre des Annales de Tacite. Quelques satires de Perse. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET continuera l'histoire ancienne avec les étudiants de première année. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

Le même Professeur continuera aussi l'histoire générale des temps modernes avec les étudiants de la seconde année. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Rhétorique. — M. le Prof. TOFFER traitera de la composition du discours régulier, et terminera par un précis de l'histoire de l'éloquence. Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre fois par semaine. Une leçon sur les quatre sera consacrée aux exercices de récitation, et à la critique des compositions présentées par les étudiants.

Belles-Lettres générales. — Le même Professeur continuera son cours d'hiver, achèvera l'épopée, et traitera de quelques genres secondaires de poésie. Ce cours destiné aux étudiants des deuxième et troisième années réunis, auront lieu comme dans le premier semestre.

Exercices de composition. — Pendant la durée des cours de rhétorique et de belles-lettres générales, les élèves seront astreints à des exercices fréquents de composition française, dans les deux semestres également.

NB. Le cours de littérature grecque est facultatif pour les étudiants de la troisième année d'études; mais ceux qui ne suivront pas ce cours, seront obligés, pour pouvoir se présenter à l'examen écrit du baccalauréat aux Lettres, de subir un examen oral sur le grec.

TABLEAU COMPLET

DE

L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE

ET

DES LETTRES ET DES SCIENCES.

	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	SEMESTRE		SEMESTRE		SEMESTRE	
	d'hiv.	d'été.	d'hiv.	d'été.	d'hiv.	d'été.
Antiquités	2	2	»	»	»	»
Littérature grecque.....	4	4	3	3	3 ^f	3 ^f
Littérature latine.....	4	4	3	3	3	3
Histoire ancienne.....	2	2	»	»	»	»
Histoire moderne.....	»	»	3	3	»	»
Belles-lettres générales.....	»	»	3	3	3	3
Rhétorique.....	4	4	»	»	»	»
Introduction à la philosophie.	»	»	1	1	»	»
Philosophie.....	»	»	»	»	4	4
Mathématiques.....	3	3	3	3	4	4
Exercices d'Algèbre.....	»	»	1	1	»	»
Physique générale.....	»	»	»	»	3	3
Notions de physiq. et chimie.	»	»	2	2	»	»
Topographie et arpentage...	»	»	»	2	»	»
	19	19	19	19	20	20
					tout 3 facult.	

AVERTISSEMENS.

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés au bureau de l'Académie des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différens cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours de moins de 40 leçons, pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.)

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture des cours de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissemens auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundis, les mardis et les mercredis, de 1 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes.

2° Que le Jardin Botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée est ouvert au public de 2 à 4 heures le

jeudi de chaque semaine ; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie.

4° Que l'Observatoire est ouvert le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

A. de la Rive, Recteur.

Munier, Vice-Recteur.

F. - J. - Pictet, Secrétaire.

Genève, 31 août 1837.

PRIX BELLOT.

M. le Prof. BELLOT a légué par son testament, à l'Académie de Genève, « la somme de *deux mille cinq cents francs*, dont les intérêts sont destinés à un prix adjugé tous « les deux ou trois ans à celui des docteurs ou licenciés en « Droit, genevois ou étrangers reçus à Genève dans les six « années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire « où la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'éco- « nomie politique. »

En exécution de cette disposition, il sera décerné, dans le commencement de l'année 1838, un prix, d'une valeur de 300 francs de France, à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique dont le choix est laissé aux aspirans, et qui aura été publié ou remis à la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1837.

Un avis postérieur fera connaître le mode d'exécution qui sera suivi pour la remise des mémoires et l'adjudication du prix.

NB. L'annonce de ce Programme de concours a déjà été faite l'an dernier.

